



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/56 de la Municipalité, du 5 décembre 2024;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Chenaux et consorts : « Pour un environnement urbain égalitaire, donnons une meilleure visibilité aux femmes illustres lausannoises dans notre espace public »
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts : « Un lieu de mémoire pour toutes les victimes de la 'chasse aux sorcières' »
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Future ligne M3 : l'occasion de rendre hommage aux personnalités féminines lausannoises »
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire »
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Carine Carvalho et Mme Caroline Alvarez : « Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes »
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 »
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Musa Kamenica et consorts : « CV anonymes dans les fonctions publiques et les institutions subventionnées par la Ville de Lausanne »
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix février 2026 deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :

